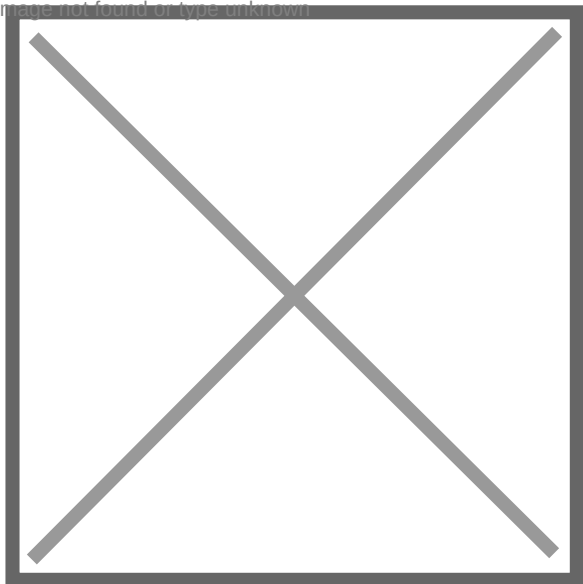


Image not found or type unknown



Pension alimentaire pour enfants non reconnus

Par **barbara59223**, le **31/10/2008** à **16:19**

bonjour j'ai bien reçu votre message jeetendra mais on m'a dit qu'il avait jusqu'au 3 ans de l'enfant pour les reconnaître ou après max 2 ans après la séparation pour moi d'engager une action au tribunal dans le cas contraire je n'avais plus aucun recours et qu'il fallait que j'attende que mes enfants aient 18ans pour que soit eux qui mènent une action n'est-ce vrai?